



du 31 mars au 4 avril  
+ du 19 au 23 mai  
+ du 22 au 26 septembre  
+ le 4 novembre 2025

**112H - 16 JOURS**  
(3 modules de 5 jours  
+ 1 jour en distanciel)

## CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

*La formation et l'obtention du Certificat Complémentaire DACM apporte une plus-value déterminante pour les animateurs professionnels. Être directeur d'un ACM permet de travailler en lien direct avec les organisateurs et l'équipe pédagogique, et inscrire vos valeurs et intentions éducatives dans un projet pédagogique co-construit avec l'ensemble de ces acteurs.*

### OBJECTIFS

- Avoir une connaissance précise des fonctions de direction et se les approprier.
- Connaître l'organisation stratégique et administrative d'un ACM.
- Être capable de construire un projet pédagogique.
- Maîtriser les fondamentaux des aspects réglementaires des ACM.
- Valoriser et défendre ses valeurs éducatives applicables dans le cadre des ACM.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

### CONTENUS

- Connaissances du milieu de l'animation à travers des thématiques variées et fondamentales (les rythmes de l'enfant et l'adulte, la laïcité, les discriminations, les diversités, l'influence des réseaux sociaux...).
- Ateliers, débats, jeux de situation et de rôle.
- Réalisation d'un projet pédagogique construit.
- Identification de la législation relative aux ACM.

### INTERVENANTS

**Juliette DELESSARD**, formatrice - EMPREINTES  
Différents témoignages de directeur d'ACM

**20 PLACES**

### PUBLICS VISÉS

Animateurs professionnels désireux de s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire en cohérence avec l'EEDD, liée à la direction d'accueils de loisirs et de séjours de vacances.

### PRÉ-REQUIS

Être admis en formation BPJEPS, ou être titulaire d'un BRJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.  
Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs d'au moins 28 jours.  
Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme

### FRAIS PÉDAGOGIQUES

**!! Formation éligible au CPE !!**

Au titre de la formation professionnelle

**à partir de 1 680 €**

A titre individuel

**merci de nous contacter**



## DÉMARCHE DE FORMATION

- Méthodes pédagogiques actives.
- Formation en présentiel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Évaluation des niveaux de satisfaction et d'acquisition.

- Quizz sur les apports.
- Restitutions des travaux individuels en ateliers et du travail de groupe sur le projet pédagogique.
- Analyse de l'exercice et de sa mise en cohérence sur le terrain.

***Ce diplôme est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, il est soumis à une épreuve certificative de 30 minutes s'appuyant sur un écrit relatant d'une expérience pratique de la direction d'au moins 18 jours.***

## LIEU DE FORMATION



**CPIE Bresse du Jura  
Sellières (39)**

## ACCESSIBILITÉ PSH

Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des possibilités d'adaptation de la formation sont cependant possibles, si vous souffrez d'un handicap n'hésitez pas à nous contacter.

## RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge des participants.  
*Salle de repas mise à disposition.  
Liste de contacts des hébergeurs fournie sur demande.*

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

## ÉPREUVES DE SÉLECTION

Dossier de candidature à déposer avant le 15 de chaque mois, suivi d'un entretien de sélection portant sur l'expérience et les motivations du candidat.

**Date limite de candidature : le 15 mars 2025**

**Dossier d'inscription  
à télécharger  
sur le site du CPIE**

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Véronique BRETON  
CPIE Bresse du Jura  
03 84 85 18 00 (sauf mercredi)  
[formation@cpie-bresse-jura.org](mailto:formation@cpie-bresse-jura.org)

## QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Géraldine HOBACQ  
CPIE Bresse du Jura  
03 84 85 18 05  
[g.hobacq@cpie-bresse-jura.org](mailto:g.hobacq@cpie-bresse-jura.org)



**BRESSE DU JURA**  
*Organisme de formation*  
[cpie-bresse-jura.org/formation](http://cpie-bresse-jura.org/formation)